

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 6 JUILLET

A LA CHAMBRE

La Chambre a voté hier matin, fort à la hâte, une loi qui autorise l'État à imposer aux ouvriers mineurs l'obligation de contracter une assurance.

L'assurance obligatoire déterminée par une loi visant une seule catégorie de travailleurs, quel thème superbe offert aux déclamations des partisans de la liberté du travail et de l'égalité de tous les citoyens devant la loi !

Saluons l'État assureur ou agent d'assurances, en attendant l'État boulanger, épicier, logeur et gargottier.

Dans l'après-midi, la Chambre a repris la discussion de la loi de finances.

La Chambre a commencé par défaire ce qu'elle avait fait. Ainsi elle avait pris en considération, la veille, un amendement tendant à élever l'impôt sur les opérations de Bourse; cet impôt a été repoussé hier et n'a trouvé que 159 partisans. La nuit a certainement porté conseil aux 279 députés qui l'avaient adopté sans réflexion sans doute, ignorant qu'ils portaient ainsi un coup mortel au marché financier de Paris, au profit des marchés de Berlin, Londres et Vienne.

De nombreux amendements ont été déposés à nouveau. Puis viendront les interpellations : 1° celle de M. Le Hérisse sur les mesures que le gouvernement entend prendre pour faire respecter la loi par les membres de la commission de la Haute Cour ; 2° celle de MM. Laguerre et Laisant sur la violation de l'immunité de représentants du peuple et sur la situation que crée au gouvernement le jugement du tribunal d'Angoulême ; 3° celle de M. Félix Faure sur l'attitude du ministre de France à Port-au-Prince. Enfin les ministériels demanderont avant de clore la session l'urgence en faveur des projets destinés à museler le suffrage universel. Toute une série de lois d'exception qui déchaîneront tempêtes sur tempêtes dans le Parlement et dans le pays. Sur la demande de M. Mézières, on a fixé à lundi, sans faute, la discussion de la loi militaire.

L'Événement annonce comme imminente la démission du ministre de la marine. M. l'amiral Krantz aurait déclaré qu'il « ne peut assumer la responsabilité actuelle ». Il croit, en effet, que par suite des sacrifices énormes que viennent de s'imposer les nations voisines pour la réfection de leurs flottes, l'équilibre qui existait entre elles et la France se trouve complètement détruit.

Le cabinet de M. Constans coûte 50,000 fr. par an.

C'est un peu cher, vraiment. Pour subvenir à cette dépense, M. Constans a distribué à son personnel les 25,000 francs attribués jusqu'ici à un sous-secrétaire d'Etat, qui n'existe pas. Et l'on avait eu l'audace d'inscrire à nouveau ce crédit pour le budget de 1890.

LE MONOPOLE DES ALLUMETTES

Les bureaux de la Chambre avaient à nommer une commission pour examiner une proposition de MM. Leydet et Peytral, tendant à ne pas renouveler le monopole des allumettes, qui expire fin décembre prochain, et à rétablir la liberté de la fabrication.

Les députés ne sont venus qu'en très petit nombre dans leurs bureaux. Il y a eu au plus 10 membres par bureau sur 53. Les commissaires ont été nommés par 4 et 5 voix seulement.

Les membres élus sont : MM. Gaussonnes, Sarrien, Trystram, Leydet, Georges Roche, Rabier, Roret, Peytral et Million.

La majorité est favorable à la proposition.

Monseigneur le Comte de Paris et la princesse Hélène d'Orléans, accompagnés du vicomte de Bondy, sont arrivés mercredi, à deux heures vingt-sept minutes de l'après-midi, à Vevey.

Ils sont descendus au Grand Hôtel où Monseigneur le Comte de Paris recevra les délégations françaises.

LES FONDS SECRETS

La majorité de la Chambre a refusé mercredi à M. Constans les fonds secrets qu'il demandait pour le service du ministère de l'intérieur.

Il fut un temps où un tel vote eut entraîné non seulement la retraite du ministre, mais celle du cabinet tout entier. On considérait, non sans raison, qu'il n'était pas possible d'exprimer plus clairement que par un refus de cette nature, qu'on n'avait aucune confiance dans les détenteurs du Pouvoir. Les fonds secrets sont, en effet, dépensés à peu près sans contrôle par le ministre qui en a la disposition et qui est tenu seulement de soumettre au chef de l'Etat un compte que, dans la pratique, celui-ci ne contrôle guère. En accordant les fonds secrets — dont le caractère indispensable ne fait pas d'ailleurs, pour nous, l'objet du moindre doute — la Chambre témoigne que, quels que puissent être ses dissentiments sur la politique avec le ministre, elle l'estime du moins incapable d'abuser des sommes mises à sa disposition.

Ce témoignage, la Chambre a refusé de le donner à M. Constans.

Celui-ci avait eu, il est vrai, la singulière précaution de déclarer qu'au fond le vote lui était fort indifférent, parce que, a-t-il dit, il ne sera plus ministre après les élections, et que si quelqu'un est gêné ce sera son successeur. Cet argument est bien caractéristique. En théorie tout au moins, ce n'est pas au ministre que les fonds secrets sont utiles ou nécessaires. C'est à l'État. Le ministre qui présente la demande doit à cet égard se rendre solidaire et de ses prédécesseurs et de ses successeurs. Nous supposons bien entendu un homme politique sérieux.

M. Constans n'a ni ces préoccupations ni ces scrupules. Que lui, personnellement, ne soit pas embarrassé, cela lui suffit amplement. Avec ce raisonnement, le ministre des finances pour-

rait se résigner à ce qu'on refusât les crédits nécessaires au paiement de la rente, puisqu'il s'agirait d'un budget dont il n'aurait pas à surveiller le fonctionnement.

Ne dirait-on pas que ministre et majorité mettent une sorte d'étrange gloire à bien établir qu'ils n'ont pas la moindre idée de ce que c'est que les nécessités du gouvernement ? On ne s'attend pas d'ailleurs à ce que nous éprouvions la moindre surprise en constatant que la dignité personnelle de M. Constans est de nature fort accommodante. Le refus des fonds secrets est une bêtise politique ; c'est en même temps un outrage au ministre. On pourra, ultérieurement, réparer la bêtise : l'injure subsistera. M. Constans s'y résigne. Ce n'est pas à nous à nous en plaindre.

ERNEST BAUDOIN.

INTÉRÊTS ÉLECTORAUX

M. le ministre de l'intérieur ne se contente pas de diriger les élections des autres, il aura à faire réussir sa propre candidature dans la Haute-Garonne. Ce serait lui demander une vertu trop haute, que de croire qu'il soit capable de l'oublier. On a même des raisons de croire qu'il s'en occupe fort. C'est, en ce moment — car il ne faut pas répondre du lendemain — tout bénéfice pour les communes du département. Un certain nombre d'entre elles sont fort endettées envers l'Etat pour le solde des dépenses qu'on les a contraintes de faire en constructions d'écoles. On a pensé qu'exiger le paiement de leur dette serait risquer d'indisposer les esprits. Le préfet de la Haute-Garonne a signalé le fait à son supérieur hiérarchique, le ministre de l'intérieur, celui-ci a avisé son collègue de l'instruction publique. M. Fallières a demandé à son tour l'avis du ministre des finances. Tout le monde s'est trouvé d'avis pour estimer avec le préfet de la Haute-Garonne que « pour des raisons d'ordre politique » — « il y aurait de sérieux inconvénients, dans les circonstances actuelles, » à poursuivre le recouvrement des contingents communaux, PAR L'EMPLOI DE MESURES COERCITIVES... »

M. de Cassagnac écrit à ce sujet :

« C'est complet, n'est-ce pas !
» Et il est difficile de voir une canaillerie s'étaler avec plus d'impudence !

« Ces communes obérées, on va les trainer jusqu'aux élections, avec tous les ménagements possibles et hypocrites, avec toutes les bonnes promesses.

« Puis, le lendemain, elles auront l'huissier au derrière.

« Et dans tous les départements, il en est de même.

« Dans tous les départements, on fait de la rentrée des impôts, une menace électorale.

« Les lettres des trois larrons qui s'entendent en foire ministérielle, vous le prouvent surabondamment, et il n'y a rien à répliquer.

« Et je vous le demande à vous tous qui me lisez : Ai-je donc tort, lorsque parlant du gouvernement actuel, je dis que c'est un gouvernement de scélérat, capable de tout, excepté

du bien, et dont la perpétuelle pensée est de tromper et de fausser l'expression de la volonté nationale ? »

L'AFFAIRE CADIOT-SOURBÉ

M. Paul de Léoni nous fournit les détails suivants sur cette affaire qui a causé un si grand scandale à la Chambre par la commission de M. Rouvier :

« Sourbé a inventé un appareil servant à peser des liquides par le liquide. Le gouvernement a trouvé cet appareil tellement pratique et ingénieux... qu'il le lui a volé. Il a tout simplement contrefait, pour l'exploiter, le brevet de ce malheureux.

» De là, procès contre le gouvernement, qui se voit condamné à 80,000 fr. de dommages-intérêts envers Sourbé.

» Seulement, Sourbé avait, avant cette contrefaçon, des commanditaires. Ceux-ci voyant l'invention de Sourbé aux mains de l'Etat, l'actionnent devant les tribunaux, et Sourbé se voit condamné pour préjudice causé à ses associés, à 500,000 fr. de dommages.

» Singulière justice !

» Le gouvernement qui vole Sourbé n'est condamné qu'à 80,000 ; Sourbé le volé est condamné à cinq cent mille !

» C'est alors qu'intervient Cadiot, le beau-frère de Rouvier.

» Cadiot, connaissant les difficultés auxquelles était en proie Sourbé, lui propose, en raison de sa parenté avec Rouvier, de lui faire acheter son brevet par l'Etat et de le faire indemniser de ses déceptions passées, mais à une condition, c'est que, dans le surplus d'une somme déterminée, Cadiot touchera une remise considérable, cinq septièmes pour lui et son groupe — le groupe Rouvier — et deux septièmes pour lui Sourbé.

» M. Andrieux avait demandé à interpellier le gouvernement — le garde des sceaux — sur ce scandaleux marché. Après avoir mis en œuvre toutes sortes d'expédients malhonnêtes pour ajourner et étouffer le débat, la majorité, grâce à la ténacité et au sang-froid de l'interpellateur, n'a pu s'y soustraire.

» M. Andrieux, avec le talent caustique qu'on lui connaît, a prononcé un admirable discours et toutes ces pointes d'esprit produisaient, sur la peau des gauchards, l'effet de pointes de feu.

» C'est alors que l'on a pu voir la majorité de ventrus, de gavés, de pots-de-viniers et de saucissonniers, d'abord consternée sous l'accumulation des charges écrasantes formulées par M. Andrieux, se griser du cynisme de Rouvier, se débattant, en des gestes désespérés, pour glorifier sa conscience d'honnête homme et de ministre intègre.

» Quand ils ont vu que Rouvier, au lieu de rentrer sous terre, se payait d'audace et d'accusé se posait en accusateur, ils ont été pris d'une sorte de griserie furibonde, couvrant d'applaudissements frénétiques le beau-frère de Cadiot.

» Mais quelle autorité peut avoir désormais cette majorité de cadavres récalcitrants qu'at-

tendent avec impatience les fossoyeurs du suffrage universel ?

» Comme le procès de Rouvier était leur propre procès, ils se sont faits solidaires de sa cause et ils l'ont voulu venger pour mieux s'absoudre eux-mêmes.

» Seulement, le réquisitoire fulminant de M. Andrieux surnagera seul sur cet océan de boue. Il montre ce que sont ces vampires de la République, trafiquant de toutes les places, de toutes les faveurs, mettant la France en commandite pour l'exploiter, la pressurer et la ruiner.

» Cette séance a été l'agonie de l'opportunisme, crevant comme une bête immonde sur son fumier, indigérée de toutes ses infamies et de toutes ses abominations. »

L'EXPLOSION DE SAINT-ETIENNE

Vers cinq heures, les cages amènent un certain nombre de blessés : ces malheureux sont dans un état épouvantable. Il faut renoncer à décrire les scènes déchirantes qui se produisent au moment de l'arrivée des cages.

Tout à coup, les ouvriers chargés du sauvetage remontent. Le puits Saint-Louis est envahi par les eaux ; il faut procéder aux travaux d'épuisement avant de continuer l'exploration des galeries.

Les blessés, les cadavres sont transportés à l'hôpital du Soleil, le même qui reçut les victimes du puits Jabin en 1876. Les mêmes scènes de larmes se produisent aux abords de l'hôpital.

Le service d'ordre devient très pénible, tant l'anxiété des uns est vive et la curiosité des autres impatiente.

On a dû renoncer, pour le moment du moins, à retirer de nouveaux cadavres de la mine. Les progrès du feu, qui a éclaté en quatre points différents, sont tels, que tous les efforts sont dirigés contre ce fléau.

Au puits Verpillieux, rien à tenter. Un silence de mort règne aux abords de ce gouffre que les femmes en pleurs interrogent encore du regard.

Trois autres blessés sont morts cette après-midi ; il n'en reste que quatre que l'on a peu d'espoir de sauver. Une multitude de femmes et d'enfants stationnent devant la grille de l'hôpital, attendant vainement des nouvelles d'un mari, d'un père ou d'un frère.

M^r le cardinal Foulon, archevêque de Lyon, est arrivé à trois heures et demie. Il s'est rendu immédiatement, accompagné de M. Jeannerot, vicaire général, dans la salle des blessés auxquels il a prodigué des paroles de consolation, ainsi qu'aux membres de leur famille. Le vénéré prélat a également distribué des secours aux veuves et aux enfants des malheureuses victimes de la terrible catastrophe.

Après sa visite à l'hôpital, M^r le cardinal Foulon s'est rendu au domicile des trois blessés transportés chez eux. Dans le trajet, la voiture de l'éminent prélat a été arrêtée à diverses reprises par des veuves éplorées et des mères de famille. Monseigneur a eu un mot bienveillant pour tout le monde. Il a également, à l'exemple du commandant Cordier, visité MM. Buisson et Desjoyaux, les deux ingénieurs victimes de leur dévouement. Ces derniers sont en bonne voie de guérison.

M^r Foulon a remis à M. Marrel, curé du Soleil, une somme de 500 francs pour parer aux premiers besoins des familles des victimes de la catastrophe. Il a manifesté le désir d'assister aux funérailles. Il donnera l'absoute et prononcera une allocution.

Le général Boulanger vient d'adresser, avec des témoignages de sympathie pour les infortunées victimes, une somme de 500 francs.

Le Président de la République en envoyant 6,000 francs.

M. Jaluzot, directeur du *Printemps*, a envoyé 10,000 francs.

Le Conseil municipal de Paris, réuni en séance privée, a voté un secours de 10,000 francs.

Les souscriptions ouvertes par les journaux atteignent déjà un chiffre important.

Monsieur le Comte de Paris a tenu à être, au premier rang, parmi les consolateurs de cette infortune.

NOUVELLES MILITAIRES

LE VOLONTARIAT D'UN AN

On a commenté et interprété de différentes manières la nouvelle que nous avons donnée, dit le *Temps*, relativement aux engagés conditionnels d'un an, et annonçant que le ministre de la guerre avait fait ajourner la réception des inscriptions pour le volontariat.

« La situation du gouvernement, vis-à-vis de cette catégorie de jeunes gens, est actuellement la suivante : deux textes de loi sont en présence, celui de la Chambre et celui du Sénat. Si le premier est voté lors de la discussion très prochaine qui doit avoir lieu, la loi deviendra exécutoire immédiatement ; si au contraire le second rallie la majorité, elle ne commencera à être mise en vigueur qu'à la date du 1^{er} janvier.

» Dans le premier cas, le volontariat serait supprimé dès cette année ; dans l'autre, il y aurait lieu, au contraire, de recevoir les inscriptions de ceux qui veulent profiter une dernière fois des dispositions de la loi de 1872. »

Il nous paraît beaucoup plus simple de décider que, la loi n'ayant pas d'effet rétroactif, ne commencera à être appliquée, en ce qui concerne le volontariat d'un an, que l'année prochaine.

MANŒUVRES NAVALES

On écrit d'Ajaccio :

« Les manœuvres navales auront lieu en deux séries, et la constitution actuelle des deux escadres de combat sera maintenue jusqu'à la fin des opérations, c'est-à-dire jusqu'au 23 juillet environ.

» Pendant l'intervalle de repos, rien ne sera modifié à la situation actuelle ; l'amiral Dupetit-Thouars, arbitre, restera sur le *Desaix*.

» En somme, les deux contre-amiraux en sous-ordre auront ainsi commandé une escadre pendant un mois, et surtout pendant une période des plus actives. A ce seul point de vue déjà, les manœuvres navales auront, de l'avis de chacun, une grande utilité. Elles permettront à des officiers généraux dont le rôle dans l'escadre d'évolutions était jusqu'ici absolument effacé d'exercer un commandement effectif, de se former au commandement en chef, de laisser pressentir comment ils l'exerceraient et de donner, approximativement, il est vrai, la mesure de leur valeur devant l'ennemi.

» Les dépenses des manœuvres seront peu élevées, puisque la plupart des navires qui y prendront part étaient déjà armés, ou en première catégorie, comme l'*Inconstant* et le *Papin*, et quelques torpilleurs ou contre-torpilleurs. Un seul armement complet a été opéré, c'est celui du *Desaix*.

» Par mesure d'économie, on n'a pas voulu armer les navires de l'escadre de réserve, qui sont en état de prendre la mer en quarante-huit heures. Cette escadre de réserve est constituée par les gardes-côtes ou cuirassés *Richelieu*, *Trident*, *Colbert*, *Friedland*, *Terrible*, *Caiman*, *Indomptable*.

» Ce sont les capitaines de vaisseau commandant ces navires qui ont été embarqués sur les cuirassés *Amiral-Baudin*, *Formidable*, *Amiral-Duperré*, *Duguesclin*, *Bayard*, *Courbet*, *Redoutable*, pour suivre les grandes manœuvres en simples spectateurs, appelés à consigner leurs impressions et observations personnelles dans des rapports qui leur seront demandés. C'est une façon ingénieuse de les faire profiter des opérations auxquelles leurs navires ne participeront pas. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Nous sommes heureux d'enregistrer un nouveau succès du pensionnat des Filles de la Sagesse de Saint-Lambert-des-Lévées.

M^{lle} Anna Constantin, de Saumur, a obtenu mardi dernier, à Niort, le brevet simple avec la note *très bien*.

Nos compliments à la jeune pensionnaire. Ce résultat est la juste récompense de la

direction intelligente donnée au pensionnat par la supérieure, sœur Hyacinthe de la Croix, dont la capacité et le dévouement sont justement appréciés par les parents et les nombreux élèves.

GRANDES RÉGATES A SAUMUR

La Société Nautique de Saumur organise, pour le 14 juillet, de grandes régates avec le concours de la municipalité.

Voici le programme de cette fête :

Yoles-Gigs à 4 avirons de pointe (juniors). Distance : 2,500 mètres.

1^{er} prix, 140 fr. et un objet d'art offert par le Cercle républicain.

2^e prix, 50 fr. et une médaille de vermeil.

3^e prix, un panier de champagne.

Yoles-Gigs à 2 avirons de pointe (seniors). Distance : 2,500 mètres.

1^{er} prix, 80 fr. et une médaille de vermeil.

2^e prix, 40 fr. et deux gravures de de Neuville offertes par M. Odouard, au nom des Marcheurs de l'Anjou.

3^e prix, un panier de champagne.

Skills et As (juniors). Distance : 2,000 mètres.

1^{er} prix, un objet d'art offert par M. X., membre de la Société Nautique.

2^e prix, 20 fr. et une médaille de vermeil.

3^e prix, une médaille d'argent.

Yoles-Gigs à 2 avirons de pointe (juniors). Distance : 2,000 mètres.

1^{er} prix, 60 fr. et une médaille de vermeil offerte par la Société de sauvetage.

2^e prix, 30 fr. et une médaille d'argent.

3^e prix, un panier de champagne.

Périssoires. Distance : 800 mètres.

1^{er} prix, 15 fr. ; 2^e prix, 10 fr. ; 3^e prix, 5 fr.

Yoles-Gigs à 4 avirons de pointe (seniors). Distance : 2,500 mètres.

1^{er} prix, 170 fr. et une médaille de vermeil offerte par M. le Sous-Préfet de Saumur.

2^e prix, 75 fr. et une médaille d'argent.

3^e prix, un panier de champagne.

Les engagements seront reçus à Saumur, au secrétariat, 46, rue Saint-Jean, jusqu'au 10 juillet au soir, terme de rigueur.

Les courses se feront toutes avec virage. Les rameurs pourront prendre part aux courses de périssoires. Chaque équipe devra être uniformément vêtue.

Le 14 juillet, à 9 heures du matin, le secrétaire se tiendra au siège de la Société, café de la Paix, salle spéciale, pour donner tous les renseignements relatifs aux courses.

Les troisièmes prix seront réservés, s'il y a moins de quatre concurrents.

A 1 heure précise, les patrons d'embarcations devront se trouver devant les tribunes pour le tirage au sort des numéros de départ.

Les décisions du jury des courses, quelles qu'elles soient, seront sans appel, et les concurrents, par le seul fait de leurs engagements, acceptent sa juridiction et renoncent à celle des tribunaux.

La distribution des prix aura lieu immédiatement après les régates.

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XV. — (Suite)

La terrible convulsion dura deux secondes. Ce fut tout... Et ce fut assez pour l'anéantissement d'une population. Toutes les maisons étaient à terre, ne formant qu'un amas de débris sous lequel gisaient les morts, sous lequel agonisaient les blessés. Le temps de jeter un cri, en moins d'une minute, ils s'étaient trouvés ensevelis. Quel effroyable supplice que cet écrasement ! Vivre encore et se dire : « J'aime tant la vie !... »

Et une poutre vous broie la poitrine, une pierre vous brise les os ; un être humain, tombé près de vous, dans une convulsion suprême, vous serre à la gorge. Les membres sont libres, mais la tête est prise dans un étau, et les yeux sortent de l'orbite, les traits s'écrasent ; ou bien les membres sont prisonniers, sont torturés, et la tête, restée libre, pense :

— Tout à l'heure, tout sera fini... J'apparaîtrai devant le Juge...

Oh ! pitié, Seigneur !... pitié !

Une heure après la première commotion, la terre trembla de nouveau avec le même bruit de pièces d'artillerie tirant à toute volée. La ruine de Casamicciola fut alors consommée.

A terre toutes les blanches villas. A terre Bellevue. A terre la *Petite-Sentinelles*. A terre aussi le Casino et le théâtre. Tout est épars sur le sol. Tout est nivelé : la villa en marbre comme la cabane en chaume. Et l'homme ? au même niveau. Plus de seigneurs, plus de paysans ; mais une même chair saignante et convulsée. Quelques habitants avaient pu s'enfuir en hâte jusqu'à la grève ; avec des gestes désespérés, ils attendaient le jour.

Là aussi, sur le rivage, se trouvait Broze. L'ébranlement du sol l'avait rudement jeté sur le sable. Il y gisait privé de sentiment. Lorsqu'il revint à lui, l'aube approchait ; une aube rouge comme du sang ; mais, pourtant, c'était l'aube, moins sinistre que la nuit. Il regarda autour de lui. Il ne comprenait pas. Avait-il rêvé ? Puis, soudain, sa pensée devint lucide... Oui, il se rappelait maintenant. Cette secousse effroyable, c'était un tremblement de terre !... Sa première pensée fut pour Rita, car enfin, puisque Charrette était à Ischia, l'enfant de-

vait s'y trouver aussi. Une lueur d'espoir traversa son cœur.

— Oh ! la reprendre, l'emmener bien loin, la cacher, l'avoir pour lui tout seul. Sa vie serait changée. Une ombre de bonheur renaîtrait.

Et, follement, à travers les débris, il monta la côte. Les secours s'organisaient. Tous les survivants remplissaient leur devoir, faisant ce qu'ils pouvaient.

Des prêtres et des soldats arrivaient de Naples.

Bientôt ils furent à l'œuvre, tous prêts à sacrifier leur vie. Les prêtres écoutaient le grand cri de souffrance, et les mains étendues ils donnaient une absolution suprême.

Le sauvetage était difficile, périlleux. On manquait d'outils, de leviers ; et, trop souvent, les débris soulevés retombaient, entraînant d'autres masses, achevant la victime et broyant le sauveteur.

David éperdu arrivait à la *Petite-Sentinelles*.

Hélas ! devant la grille du parc, projetée violemment sur les massifs défoncés, le pauvre père demeura saisi. Le vaste hôtel n'était plus qu'une masse informe de pierres, de poutres, de débris. Et Broze entendait toujours ce

même râle d'agonie dont il avait été poursuivi tandis qu'il traversait la ville, ce râle épouvantable fait des plaintes des femmes et du cri rauque des hommes, ce dernier cri, sinistre, car on n'est pas habitué à l'entendre, cri d'horrible douleur. Et toujours les mains se tendaient désespérées, sortant de la masse des ruines et montrant des bras sanglants, meurtris, parfois dépouillés de leurs chairs.

Des personnes de tout âge, de toute condition, erraient au milieu de ces éboulements, cherchant avec angoisse des parents, des amis disparus.

— Rita ! Rita ! criait aussi David. Il était comme un fou. La poitrine haletante, les mains ensanglantées, les ongles décollés, il soulevait les pierres, il écartait les obstacles avec une force que décuplait son désespoir.

— Rita ! Rita ! ma pauvre petite fille !

Depuis quatre mortelles heures duraient ses recherches. Le soleil s'était levé plus splendide que jamais, plus brûlant encore, mettant du feu dans les veines des sauveteurs, mais n'arrêtant pas leur zèle. Autour de Casamicciola, dans les vallées restées vertes, les oiseaux chantaient et les papillons voletaient, aspirant le suc des fleurs. Juillet ne s'inquiétait pas des

Nota: Les courses se feront conformément au règlement de l'Union des Sociétés d'Avions de France.

Le secrétaire, E. ROYAND fils.

DEUX BATEAUX EN PAPIER SUR LA LOIRE

M. Tanneguy de Wogan, l'inventeur du canot en papier le *Qui-Vive*, est arrivé à Blois. Parti d'Orléans, il a formé le projet de descendre la Loire jusqu'à Paimbœuf.

Il est accompagné dans son voyage par M^{me} Tanneguy de Wogan, née Hutchinson de Loyauté, qui monte le *Qui-Vive II*.

Le *Qui-Vive* a 5^m10 de long sur 0^m65 de large au milieu. La coque a 3 millimètres d'épaisseur, le pontage 2. Il pèse 25 kilos. Il se manœuvre à la pagaie et à la voile.

M. et M^{me} Tanneguy de Wogan ont quitté Blois hier vendredi, à 4 heures du soir, se dirigeant sur Amboise.

Ils seront probablement aujourd'hui samedi à Tours.

Les voyageurs passeront sans doute demain à Saumur.

L'UNION SAUMUROISE

Société de Gymnastique, de Tir et d'Escrime

Le concours de tir à 200 mètres qui a commencé au stand de l'École de cavalerie le 23 juin 1889, continuera demain dimanche 7 juillet, de 1 heure à 3 heures de l'après-midi.

ENTRE RÉPUBLICAINS

Sous le titre : « UN FOUR », le *Patriote de l'Ouest* publie les lignes suivantes :

« Le Maire d'Angers a pris, à la date du 6 juin dernier, un arrêté relatif au règlement de l'abattoir. Comme toujours, l'orateur-Maire a donné une preuve de la légèreté avec laquelle il traite toutes les affaires municipales.

» Cet arrêté porte :

« Art. 5. — Procès-verbal sera dressé contre tous ceux qui n'exécuteront pas les prescriptions contenues dans cet arrêté. »

» Nous prévenons les intéressés qu'ils peuvent enfreindre autant de fois qu'il leur plaira les prescriptions de cet arrêté fantaisiste et n'ont rien à craindre des procès-verbaux, attendu qu'il est nul de plein droit. Il ne lui manque, en effet, qu'une légère formalité, mais absolument indispensable à sa validité. L'approbation préfectorale. L'orateur n'y a pas songé.

» Il est permis à un maire de faire insulter le préfet tous les jours DANS LE CHIFFON QUI LUI SERT DE JOURNAL, mais il ne lui est pas permis de se passer de son autorité lorsqu'il se sent la démangeaison de légiférer.

» Les maires ne sont pas encore des rois d'Yvetot, se levant tard, se couchant tôt, etc., etc. »

C'est ainsi que le *Patriote*, journal républicain, parle de M. Guignard, maire républicain d'Angers, et de son journal, le *Ralliement*, également républicain.

Le *Ralliement* réplique :

« Au *Patriote*. — Sous ce titre : *Un Four*, l'organe de la bande opportuniste emploie vis-à-vis d'un journal de la localité le terme de « chiffon ».

» Comme ce langage est de bon goût dans la bouche d'un monsieur habitué à vivre dans le dépotoir de la rue Lenepveu ! »

Nous ajouterons : Quelle harmonie entre républicains !

Les amis et connaissances de la famille MEXME, qui n'auraient pas reçu de lettre d'invitation au convoi, service et enterrement de M^{me} JULES MEXME, sont priés de se joindre au deuil, qui se réunira lundi 8 juillet, rue d'Orléans, 20, avant dix heures du matin.

On lit dans le *Journal du Loiret* :

« Dans l'*Autorité*, M. P. de Cassagnac cite M. Fousset, sénateur du Loiret, comme ayant fait nommer sa femme inspectrice des écoles communales de Paris, à 6,000 francs d'appointements, et son fils entrepositaire des tabacs à Angers, avec 5,000 francs d'appointements.

» Nous ne sommes pas parvenus à nous renseigner au sujet de M^{me} Fousset ; mais nous croyons savoir qu'en effet le fils de notre sénateur est entreposeur de tabacs à Angers. »

LES VINS D'INDRE-ET-LOIRE

On écrit de Chinon :

« Nos vins s'enlèvent lentement mais régulièrement ; certaines communes n'ont plus rien à vendre ; on paye de 75 à 85 francs la pièce, suivant qualité, selon l'importance des celliers ; il reste des 1887, ces vins sont bien conservés, mais il ne s'en achète pas. »

COURSES DE LAVAL

La première réunion des courses de Laval a été très brillante. On évalue à 1,500 environ le chiffre des voitures qui sont venues sur la pelouse pendant les deux jours. On a beaucoup admiré quelques *four-in-hands*, notamment ceux de MM. le comte d'Alinéy d'Elva, comte de Bizien, comte Geoffroy d'Andigné.

L'hippodrome est très beau, malheureusement la piste est lourde par endroits. Elle s'améliorera, il faut l'espérer.

Le grand succès de ces courses est un véritable triomphe pour les organisateurs, à la tête desquels se trouve M. le comte Christian d'Elva. C'est, en revanche, un éclatant soufflet à l'a-

dresse du maire de Laval, un ignare personnage, qui non-seulement ne s'est jamais occupé de créer dans sa ville une réunion semblable — si favorable au commerce — mais encore a fait tout son possible pour empêcher les efforts de ces messieurs d'aboutir.

Les courses de Laval sont restaurées désormais, malgré l'opposition malhonnête et inintelligente de la municipalité de Laval.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 5 juillet 1889.

Le 3 0/0 ouvre à 84.05 et perd presque aussitôt le cours rond de 84. Après quelques oscillations en sens divers, il s'arrête à 83.95 ; le 4 1/2 0/0 se soutient mieux à 104.55.

On a détaché aujourd'hui les coupons sur quelques-unes de nos sociétés de crédit. Le Crédit Foncier a payé 32 fr. et se négocie à 1,272.50. Les obligations foncières et communales montrent beaucoup de solidité.

La Société Générale s'est échangée comme la veille à 455.

La Banque d'Escompte ex-coupon de 11.25 brut termine à 503 ; c'est, en somme, une hausse de 6.75 sur hier.

La Banque de Paris et des Pays-Bas après détachement de son coupon de 20 fr. s'est négocié à 725.

Les Dépôts et Comptes Courants sont à 596.25.

Le Crédit Lyonnais est à 670.

L'action de Panama sans mouvement à 53.75.

En raison du développement considérable des opérations de la Société des Voyages Internationaux, le ministre des finances vient d'autoriser l'établissement d'un bureau spécial de poste et télégraphe, dans le vaste local du boulevard des Capucines. Le but économique de cette société, on le sait, consiste à permettre à toute personne qui veut venir visiter l'Exposition, de couvrir, moyennant le prix de 25 et 20 fr. par jour, tous ses frais de séjour sans exception et dans les conditions les plus confortables.

Dix minutes d'arrêt !...

Les voyageurs envahissent le buffet... Deux messieurs d'un certain âge s'emparent d'une table et parviennent à se faire servir... L'un d'eux mange rapidement, tandis que l'autre mastique avec difficulté... Mais la vapeur siffle... On part... Le deuxième monsieur n'a pu avaler que quelques bouchées. Tous deux se renferment dans leur coin : — Satanées dents, vous êtes bien heureux d'avoir gardé les vôtres !

— Ah ! mon cher, c'est que j'en ai toujours eu un soin excessif !... — Pas moi, hélas ! et maintenant c'est trop tard !...

— Comment, trop tard ! Vous pouvez au moins conserver celles qui vous restent... en vous servant de mon dentifrice.

— Quel dentifrice ! — L'*Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédic-tins de l'Abbaye de Soulac*, le dentifrice à la mode.

— Oui, oui, je sais... on n'entend parler que de lui !

Agent Général : A. SEGUIN, BORDEAUX

Elixir : 2, 4, 8, 12 et 20 fr.

Poudre : 1.25, 2 et 3 fr.

Pâte : 1.25 et 2 fr.

Se trouve chez tous les Parfumeurs, Coiffeurs, Pharmaciens, Droguistes, Merciers, etc.

BOURSE DE PARIS

Du 5 Juillet 1889

3 0/0	83 97
3 0/0 amortissable	86 35
4 1/2	104 65

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

GRANDE ENTREPRISE

DE VIDANGES INODORES

M. DUBOIS-RONCE, ENTREPRENEUR et ADJUDICATAIRE des vidanges inodores de la ville de Saumur, a l'honneur d'informer MM. les Propriétaires, qu'il fera une diminution sur l'adjudication acceptée par lui au-dessus de 20 mètres.

S'adresser de suite au bureau de Police et exiger les registres de l'adjudicataire.

Il prévient également le public qu'il tiendra tous les ENGRAIS nécessaires pour cultures et vignobles, analysés et garantis, et aux prix les plus modérés.

S'adresser, pour les commandes de toutes sortes, à son domicile, au PONT-FOUCHARD.

M. DUBOIS-RONCE, Diplômé et Breveté, a obtenu 28 médailles or et argent dans divers concours, et vient de recevoir une Médaille d'or, pour ses engrais, à l'Exposition de Paris 1889.

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS, Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés	4 50 le litre.
Montpellier, 47 —	4 75 le litre.
Armagnac, 50 —	2 » le litre.

Verre compris.

EXPOSITION UNIVERSELLE

BONS DE SÉJOUR A PARIS

Logement & nourriture Restaurants & hôtels de 1^{re} ordre

1^{re} classe : par jour, 20 fr.

2^e classe : id. 14 fr.

Parmi les restaurants de 1^{re} classe, se trouvent Bréban et restaurant Alsace-Lorraine au 1^{er} étage de la Tour Eiffel.

Pour renseignements et Bons de séjour, s'adresser, 6, rue du Temple.

CRÉDIT LYONNAIS

AGENCE D'ANGERS

Boulevard de Saumur, 30

TRAITE TOUTES LES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE TITRES, NOTAMMENT :

Escompte et Recouvrement du papier de Commerce sur la France et l'Etranger.

Ouverture de Crédits, de Comptes-Courants, de Comptes de Dépôts productifs d'intérêt.

Délivrance de Chèques, Mandats et Lettres de crédit sur tous pays.

Ordres de paiement par correspondance ou par télégraphe.

Achats de monnaies et billets étrangers.

Paiement immédiat et sans aucun frais de tous les Coupons.

Exécution des Ordres de Bourse, au comptant et à terme, à toutes les Bourses Françaises et Etrangères.

Avances sur titres français et étrangers.

Souscription sans frais à toutes les émissions.

Régularisation de titres, Renouvellement de feuilles de coupons, Versements et Libérations, Echanges de titres, Transferts et Conversions, Remboursements de tous titres Français et Etrangers sortis à un tirage, Productions aux familles, etc.

AVIS. — L'Agence possède, pour la garde des titres et objets précieux, une installation toute spéciale, offrant toutes les garanties possibles de sécurité.

L'Agence vérifie, sans prendre toutefois aucune responsabilité à cet égard, les listes de tirages pour les titres ainsi déposés, et en cas de sortie d'un des numéros, en avise de suite le déposant.

Les titres sont constamment à la disposition du déposant, qui peut les retirer à toute heure de la journée et sans avoir à prévenir d'avance.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

morts, et continuait de mûrir les fruits et de dorer les maïs.

— Rita, Rita, ma fille chérie !...

Parfois cet appel sortait vibrant, émouvant, plein d'amour, de la poitrine paternelle, puis, il s'affaiblissait graduellement, et prenait la douceur navrante d'une plainte, pour finir dans un sanglot.

— Rita ! Rita !

Toujours il fouillait les décombres, insouciant du danger, ne songeant pas, dans son angoisse, que ces pierres branlantes, que ces poutres à peine équilibrées, pourraient l'ensevelir aussi. Rita ne se retrouvait pas ; mais, parfois, il dégageait un mutilé. Le moribond le regardait avec des yeux hagards, tendait la main, se soulevait dans un suprême effort ; et, le plus souvent, retombait sur les ruines, en exhalant un dernier soupir.

La grande lumière de midi incendiait Ischia. Broze était épuisé. Un instant il s'assit sur un muret à demi écroulé. Près de ce mur un jasmin avait été épargné, ses fleurs en étoiles embaumaient. David mit sa tête dans ses deux mains et se prit à pleurer. Près de lui une jeune femme sanglotait aussi. Elle pleurait un malheur irréparable et certain : Son fils, un

enfant de huit ans, beau comme Rita était belle, venait d'être relevé et d'être porté parmi les morts. L'étrangère avait été frappée de ce nom un peu étrange : Rita. La veille elle avait remarqué la petite fille que l'on nommait ainsi, alors que, joyeuse, elle courait dans le parc. Qui pouvait passer près de Rita sans admirer sa rare beauté, et levant, sur le pauvre père, ses yeux noyés de larmes !

— Ah ! dit-elle, pourquoi vous désespérer ? Tout espoir n'est pas perdu, tandis que pour moi !...

Il écoutait sans répondre, et de ses yeux ardents il s'efforçait de deviner les paroles avant qu'elles ne fussent prononcées.

— Moi, je n'ai plus qu'à pleurer... ; mais, votre fille à vous, dès la première heure les sauveteurs l'ont délivrée. Je l'ai vue. On la transportait à l'ambulance, si elle était blessée, si le sang coulait, du moins elle respirait.

David s'était levé. Toute sa force était revenue. Bondissant, plutôt qu'il ne marchait, il se dirigeait vers l'ambulance. Cependant, à mi-chemin, devant un énorme amoncellement faisant barricade, il dut s'arrêter.

Il reconnut dans ces ruines le casino et le théâtre. C'était un amas de débris sans nom

d'épaves ensanglantées. Les grandes glaces du salon de jeu étaient brisées. Les joueurs broyés par les poutres formaient encore un rang serré, abattu sur le tapis vert ; leurs mains se crispèrent dans la mort sur les cartes en éventail, et les pièces d'or, échappées aux enjeux, roulaient dans la poussière. Plus loin, le théâtre présentait les mêmes épouvantes. Les spectateurs gisaient au milieu des loges effondrées. Les survivants hurlaient et se tor-daient ne pouvant se dégager. Les musiciens râlaient aussi. Tous les instruments étaient à terre, les basses et les violons défoncés, les cuivres tordus. Une harpe restait debout, intacte, surmontée d'un cygne doré. Les décors, montagnes et chalets suisses, s'étaient écroulés avec de grandes déchirures dans la toile peinte.

Sur cet emplacement du théâtre, comme partout, les sauveteurs étaient admirables. Ils se penchaient sur cette immense tombe, s'efforçant d'en arracher, au péril de leur vie, tout ce qui respirait encore. Mais que le travail était lent ! Avec des leviers il fallait soulever les pierres ; puis étayer les poutres, consolider les murs.

Et soudain les yeux de Broze demeurèrent étrangement fixes.

(A suivre.)

FAILLITE VERGNOL.

Les créanciers de la faillite du sieur Vergnol, Jean, mercier à la Salle, commune de Montreuil-Bellay, sont invités de nouveau à remettre au syndic, M. Doussain, expert-comptable à Saumur, leurs titres de créances accompagnés d'un bordereau sur timbre indiquant les sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment les déposer au greffe du Tribunal de commerce contre récépissé.

La vérification des créances commencera le mercredi 17 juillet 1889, à 10 heures du matin (pour être close dans un délai de vingt jours), en présence de M. Baugé, juge-commissaire, dans la salle des faillites du Tribunal de commerce de Saumur.

Pour extrait,
(590) Le Greffier, COLLIN.

Etude M^e BEAUMONT, notaire aux Rosiers-sur-Loire.

VENTE MOBILIÈRE

Le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à une heure de l'après-midi, et jours suivants, s'il y a lieu,

En une maison située à Port-Cunault, commune de Saint-Clément-des-Levés, appartenant à M. LEBLEU, de Tours,

Il sera procédé, par le ministère de M^e BEAUMONT, notaire, à la vente aux enchères publiques des meubles et objets mobiliers ci-après.

On vendra notamment :

Quatre lits à bateau, huit couettes en plumes d'oies, quatre traversins et huit oreillers en plumes d'oies, trois armoires, deux buffets, une grande quantité de draps, serviettes, torchons et chemises,

Cinq cents fagots de bois, une cuve à lessive, plusieurs échelles, un moulin à farine, corde à lessive, une grande toile, une batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets. Au comptant et 10 0/0 en sus.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu AVEC GRAND VERGER
Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.
S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

Remise, Grenier & Magasin

A LOUER PRÉSENTEMENT
Près la gare d'Orléans.
S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

De Bretagne et de Normandie
CHANGEMENT de DOMICILE.

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'on lui envoie des pommes à cidre des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie.

Désormais, elle fera fabriquer elle-même le cidre qu'elle livre à la consommation.

On trouvera aussi des cidres de 1^{er} choix pour mettre en bouteilles. S'adresser rue de Rouen, n^o 21 bis.

ON DEMANDE un apprenti pour le commerce au BAZAR DU 35 CENTIMES, tenu par DAVEAU, doreur, rue du Puits-Neuf, 44, et 17 et 15, rue de la Cocasserie, Saumur.



LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale
PUBLIÉ PAR
La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCOIS, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.
Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

MODES & ROBES

MAISON OCCUPÉE ANCIENNEMENT PAR LES MAGASINS DU PRINTEMPS

M^{lles} LEMARIÉ SŒURS

28, rue de la Tonnelle

Préviennent leur clientèle qu'elles ont en magasin un très beau choix de CONFECTIONS pour Dames, Fillettes et Enfants.

GRAND CHOIX DE CHAPEAUX des premières Maisons de PARIS.

PRIX MODÉRÉS

CAPOTES DE BÉBÉ depuis 3 fr. 50 et au-dessus.

Nous sommes à la disposition des clientes pour les commandes de Chapeaux et toutes sortes de Réparations.

Tous nos soins sont également apportés à l'ATELIER DE COUTURE.



LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER -- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS -- SAUMUR -- BORDEAUX									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55	12 50	7 55	8 30	11 25	
Chartres	6			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 30	4 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20				3 8	7 40	1 13		5 54
Linières-Bouton	11 29				3 17	7 49			6 4
Vernantes	11 43				3 30	8			6 43
Blou	11 54				3 41	8 10			6 23
Vivv	12 2				3 49	8 17			6 31
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)	12 45			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31				4 22	8 41			7
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	12 41				4 34	8 51			7 11
(départ)		8 31	10 37		4 11	8 30			6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44		4 23	8 43			7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52		4 29	8 49			7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11		4 37	8 56			7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars		11 57		2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 42	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54

BORDEAUX -- SAUMUR -- PARIS									
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes				7 15	9 9	11 39			6 43
Niort				9 32	11	2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars		6 5	12 11	12 47	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 9	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18			2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27			2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (Etat)									
(arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25		2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36		3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)									
(arrivée)		7 47	11 44	1 36	3 14	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 42	3 15	5 45		11 7	11 53
Vivv		8 10	12 10		3 27	5 59			
Blou		8 19	12 19		3 35	6 8			
Vernantes		8 32	12 33		3 46	6 20			
Linières-Bouton		8 45	12 46		3 57	6 32			
Noyant-Méon		8 59			4 9	6 44		11 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Saintes		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45

SAUMUR -- PORT-BOULET -- CHINON							
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	9 37	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 42	6 50	Port-Boulet	8 40	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

POITIERS -- MONTREUIL -- DOUÉ -- ANGERS					
STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers	6 5	6 55	12 53		
Moncontour	7 41	10 48	2 27		
Loudun	8 41	1 46	3 4		
Montreuil (ar.)	9 21	3 24	4 38		
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vandelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	

ANGERS -- DOUÉ -- MONTREUIL -- POITIERS					
STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vandelnay	6 37	9 16	12 34	1 4	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
(départ)	7 36		1 26	2 15	9 44
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES -- ANGERS -- SAUMUR -- TOURS -- PARIS											
STATIONS	Directe mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Expr. soir
Nantes	11 45			6 10	8 40	12 7	3 10	7 35			
Angers	2 49	6 30	8 44	11 16		2 57	5 35	9 35			
La Ménitrie	2 52	7 10	9 41	11 51		3 42	6 16	10 1			
Les Rosiers		7 19	9 17	11 59		3 52	6 25				
Saint-Clément		7 26		12 6		3 59	6 32				
Saint-Martin		7 33		12 12		4 7	6 39				
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	9 23	12 23	4 20	6 52	10 24				
(départ)	3 27	7 52	9 37	12 27	4 31	7	10 30				
Varennes		8 5	9 48	12 38	4 45	7 13					
Port-Boulet	3 52	8 20	9 57	12 49	5 1	7 29	10 50				
Langeais	4 26	8 59	10 19	1 21	5 46	8 11	11 16				
Tours (arrivée)	5 59	9 42	11 6	1 59	6 35	8 51	11 48				
Paris (arrivée)	10 39			3 6	8	2 35	4 15	7			

PARIS -- TOURS -- SAUMUR -- ANGERS -- NANTES											
STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte matin	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Directe mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Directe mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20				
Tours	1 23	5	7 15	11 30	2 43	5 25	8 47				
Langeais	2 13	5 43	8	12 8	3 28	6 8	9 30				
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 42	3 49	6 43	10 7				
Varennes		6 32	8 51	12 53		6 54	10 19				
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	1 4	4 4	7 6	10 32				
(départ)	3 3	6 52	9 12	1 13	4 9	7 12	10 42				
Saint-Martin		7 6	9 26	1 25		7 25					
Saint-Clément		7 13	9 33	1 31		7 32					
Les Rosiers		7 21	9 41	1 38		7 39					
La Ménitrie	3 28	7 32	9 52	1 48	4 22	7 43	11 13				
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	2 30	4 57	8 32	11 53				
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 39	12					